Ils veulent il se montre quotidiennement dans les rues de Roubaix et de Tourcoing, et dans un état [illegible]. Le cas n'est qu'une plaie, son corps n'est qu'une [illegible]. De plus il souffre de douleurs [illegible]

Il faut en finir, mais on pense qu'il sera interné et son procès sera surtout celui de Bonet et de l'avocatière depuis trois ans.

Les anti-juifs, disent encore les *Nouvelles* annoncent leur intention de conspuer M. Jaurès à son retour.

ÉCHANGE DE TÉMOINS

Entre sénateur et député

Orléans, 7 mai. — A la suite d'une polémique de presse, un échange de témoins a eu lieu entre M. Alasseur, sénateur, et Rabier, député. Les témoins de M. Alasseur, après avoir constaté que le refus de M. Rabier ont refusé à ce dernier, au nom de leur client, toute rétractation ou réparation.

FAITS DIVERS

Le drame de la rue Henri-Martin

Paris, 7 mai. — Il n'est nullement question, quant à présent, d'extraire Gilmour de l'infirmerie de la petite Roquette pour le faire séjourner à la prison de la Santé. Sa blessure est encore loin d'être cicatrisée et nécessitera encore plusieurs jours de soins. C'est dans la petite prison que M. Lerebour, juge d'instruction, fera subir à l'inculpé les nouveaux interrogatoires qu'il jugera nécessaires à l'instruction.

Détenu sous Gilmour paraît très satisfait de son séjour à l'infirmerie de la petite Roquette et qu'il a obtenu la permission de quitter son lit. Il reçoit fréquemment la visite de son avocat, qui a son entrée libre dans le quartier de détention des jeunes détenus.

Un docteur aliéniste QUI DEVIENT FOU

Un tué. — Huit blessés

Stockholm, 7 mai. — Une veuve nommée Augusta de Duben se trouvait en traitement dans une maison de santé particulière, où elle était soignée par ses trois filles. Samedi soir, le docteur Nehrman, directeur de l'établissement, fut pris d'un accès subit de folie furieuse et, armant d'un long couteau, il se précipite sur la veuve et ses trois filles. L'une de celles-ci fut tuée, les deux autres et la mère furent grièvement blessées. Le docteur Nehrman sortit alors de la maison et, pendant toute la nuit, il parcourut toute la ville et frappa à coups de couteau ceux passants, dont trois furent dangereusement blessés. Le fou furieux fut enfin arrêté et enfermé.

A L'ÉTRANGER

La Guerre au Transvaal

Boers Pet du Transvaal. — Roos Senekal repris et évacué une seconde fois par les Boers

Blinkwater, 2 mai (quartier général du général Blood). — Deux jours après l'évacuation de Roos Senekal par le colonel Pulteney, un commando a réoccupé la place. En conséquence le colonel Pulteney est revenu et a occupé Roos Senekal *ce matin* à l'aube. Les Boers ont été refoulés et ont perdu trois tués, un blessé et neuf prisonniers. En outre neuf fourgons avec leurs attelages, cent boulaux et quatre caisses de munitions ont été pris.

DANS L'EST DU TRANSVAAL

Les troupes de Delarey. — Abandon d'une forte position. — Dislocation des commandos

Kierkdorp, 6 mai. — Les Boers, qui occupaient depuis quelque temps Baartesheesfontein, et qui s'y sentaient tellement en sécurité qu'ils y commirent encore un bal il y a quelques jours, ont abandonné cette position.

Ils se sont divisés en divers détachement qui se sont séparés et sont partis dans différentes directions, une partie considérable étant dirigée vers le sud et vers l'ouest, tandis que d'autres détachements sont partis dans la direction du nord. Le détachement qui se dirige vers le sud est sous les ordres de Delarey.

LES PERTES ANGLAISES

Chiffres officiels. — Le relevé jusqu'au 1er mai

Londres, 6 mai. — Le War Office communique ce soir à la presse le relevé des pertes anglaises à la date du 1er mai.

Voici ce relevé :

Tués à l'ennemi : 255 officiers, 3.067 sous-officiers et soldats.

Morts de leurs blessures : 115 officiers, 1.230 sous-officiers et soldats.

Prisonniers : 7 officiers, 774 sous-officiers et soldats.

Prisonniers morts en captivité : 4 officiers, 93 sous-officiers et soldats.

Morts de maladie : 332 officier, 8.949 sous-officiers et soldats.

Morts à la suite d'accidents : 8 officiers, 326 sous-officiers et soldats.

Rapatriés comme invalides : 1977 officiers, 25,762 sous-officiers et soldats.

Total : 2.488 officiers, pertes : 63.498 officiers, sous-officiers et soldats.

Ce chiffre ne comprend pas les malades ou les blessés actuellement en traitement dans les hôpitaux du sud de l'Afrique.

Sur les 63,498 hommes rentrant dans le total général des pertes, le chiffre des morts est de 15,296 : savoir, 741 officiers et 14,261 sous-officiers et soldats décédés dans le sud de l'Afrique, 4 officiers et 314 sous-officiers et soldats décédés en Angleterre après avoir été rapatriés.

La grève des déchargeurs A GÊNES

8000 grévistes

Rome, 7 mai. — Les déchargeurs du port de Gênes n'ayant pas voulu maintenir l'engagement de commencer le travail à sept heures du matin, l'accord qui semblait définitif est rompu. Devant cette attitude des ouvriers, les patrons ont décidé de cesser toute opération de chargement et de déchargement. Huit mille ouvriers se trouvent de nouveau en chômage. Seuls les déchargeurs du charbon s'étant présentés à l'heure ont continué le travail.

Une soixantaine de vapeurs sont inactifs dans le port. A cause de cet état de navigation il a été télégraphié d'aller décharger à Marseille. Les armateurs et entrepreneurs sont résolus à employer seulement les ouvriers qui signeront depuis les autorités une nouvelle convention fixant la journée de travail à dix heures l'été et à huit heures l'hiver.

La Chambre de travail de Gênes a déclaré désavouer cette nouvelle grève et abandonner les ouvriers à leur sort.

LA BELGIQUE

LA GRÈVE DES VERRIERS

Quelques rapprochements. — Les ouvriers payent [illegible] — Grève [illegible]

Charleroi, 7 mai. — Après trois mois de chômage, le syndicat officiel et officieux pour aboutir à une entente n'ont fait qu'aggraver le conflit.

Les ouvriers ont été bien déçus de voir repousser leurs offres de conciliation et, dans leur assemblée générale tenue hier, ils ont décidé de passer à nouveau leurs recommandations générales, telles qu'elles furent formulées au début de la grève ; « Reconnaissance du leur syndicat; travail à deux pour un ; rentrée du 1er mai ».

L'assemblée a, d'ailleurs, également décidé que tous les apprentis affiliés à l'Union verrière quitteront le travail le 16 du courant et, de ce fait, les patrons ne savient pas confiants du travail secret secrètes à leur tour. La date du 16 a été choisie, parce que les salaires sont payés le 15 à la plupart des apprentis.

Cour-ci, en abandonnant le travail, s'exposent à devoir payer aux patrons une forte indemnité pour rupture contrat. En outre, les directeurs des verreries auraient, paraît-il, l'intention de demander à l'Union verrière, devant le tribunal civil, réparation du préjudice qu'elle va leur causer. Au cours de l'assemblée des grévistes, le président de l'Union verrière, le Citoyen Renard Gilles, a annoncé son intention d'aller purger à la prison de Charleroi les deux mois de peines encourus à la rébellion récemment condamnée pour avoir injurié dans son journal, la *Revanche des verriers*, un directeur de verrerie, M. Morel.

L'assemblée a protesté énergiquement et a décidé que l'Union verrière payerait les 2,000 francs de dommages et intérêts à M. Morel et tous les frais de procès, ne voulant pas être privée de son président pendant ces moments difficiles. La grève s'entame et elle voté à l'unanimité moins une voix.

Un pont qui s'écroule

Bruxelles, 7 mai. — Un affreux accident s'est produit à Alost, sur la ligne de Gand, en voie, vers six heures. Le train qui quitte la gare d'Alost à 5 h. 50 venait de franchir un pont actuellement en réparation, lorsque celui-ci s'écroula en partie. Quant deux ouvriers maçons et en blessant très grièvement quatre autres. Des secours ont été immédiatement organisés ; morts et blessés ont été dirigés sur l'hôpital d'Alost.

Le double crime de la rue de la Senne

L'arrestation à Lille, de Georges De Bruycker, le complice de Smellinckx, dans l'assassinat du rentier Vandevelde et de sa servante a produit une vive impression à Bruxelles. Cette arrestation fait entrer l'instruction dans sa phase définitive ; elle permettra également d'instruire une affaire de crime à charge de ces deux bandits ; crime qui a été commis à Jupiter à Vilvorde et dont les auteurs ne sont autres que De Bruycker qui se faisait appeler Baival à Lille, et Smellinckx.

ÇA & LA

Saint-Pétersbourg, 7 mai. — La neige est tombée avec une telle abondance que la ville a repris son aspect hivernal. La grande revue militaire impériale a dû être contremandée.

Privas, 7 mai. — Un orage de grêle s'est abattu hier sur la commune d'Alissas. Les vignes sont détruites ainsi que les mûriers. Un grand nombre de sériciculteurs ont été obligés *de jeter leurs vers à soie par suite de la destruction des feuilles de mûriers.*

Perlitz (Saxe), 7 mai. — Un cheval attelé à un fiacre s'est emporté à midi, place de l'Opéra. Le conducteur, nommé Quichaud, et quatre autres personnes ont été grièvement blessés. Ce sont : le cocher (jambes de bois), Mme Sadran, 18 ans (douleurs internes), Mlle Marie Bartels, 54 ans (jambe fracturée), Mme Backbura, 53 ans (douleurs internes), Nicolas Schneider (contusions).

DES EMPOISONNEMENTS alimentaires

Nature—Symptômes—Traitement

Causerie médicale

Des empoisonnements alimentaires — Nature. — Symptômes. — Traitement

Au moment où ceci un quartier de la ville de Tourcoing, on plaide la ville entière est encore sous le coup de l'émotion produite par de nombreux cas d'empoisonnements, dont un malheureusement fatal, causés par l'ingestion de viande de porc avariée, nous croyons faire œuvre utile en donnant *quelques détails intéressants* (sur la question est complexe) sur les empoisonnements alimentaires.

Les accidents causés par les substances alimentaires paraissent avoir été signalés pour la première fois en Allemagne en 1735. Depuis lors ils ont été étudiés à différentes reprises dans ce pays, on *trouve à répandre de la terreur* ; les rend plus fréquents que partout ailleurs. En France, les accidents causés par les aliments avariés sont connus depuis longtemps, mais leur étude scientifique ne date que de la découverte des « ptomaines » (alcaloïdes de la chair morte et putréfiée) par Gautier et Salmi, et des travaux de MM. Brouardel et Boutmy qui ont signalé l'existence d'un alcaloïde (la cadavérine) dans les organes d'une oie farcie, qui avait causé la mort d'une femme, ayant mangé un peu de cette conserve. Depuis lors, des travaux nombreux ont permis d'extraire d'autres ptomaines des viandes ayant causé des accidents analogues. Actuellement on admet généralement que la chair musculaire ayant subi un certain degré de putréfaction renferme des alcaloïdes toxiques auxquels est due l'action des viandes. Les principales ptomaines isolées portent les noms plus ou moins barbares que voici :

La parvoline et l'hydrocollidine extraites de la chair de poisson et de la viande de cheval putrifiées ; l'oxybésine, extraite de déchets de viande et de poissons ; la neurine, la choline, extraites de la semence de hanneton ; le muscarine extraite de poissons putréfiés : la methylgadinine, extraite de la viande de cheval putréfiée.

Les conserves de viande ou de poisson, sont fréquemment la cause d'accidents d'empoisonnement, et il est de toute évidence attribuer à la putréfaction. Le bombement des couvercles des boîtes de conserves, généralement en fer blanc, dénote en effet une abondante production de gaz, preuve de la putréfaction. Il en est de même pour les saucissons, les saucisses, les boudins, etc.... Ces diverses denrées se putréfient facilement, en raison de la cuction imparfaite, qu'elles subissent.

Quand la putréfaction se développe, ce sont les parties centrales, avoisinant les os dans les jambons, la partie centrale des rancissus qui sont surtout minées car elles ont subi l'action du feu à un moindre degré.

Parmi les aliments, la morue mérite une mention spéciale. On sait qu'elle subit parfois une altération qui lui donne une couleur rouge vermillon. La morue altérée dite *morue rouge* doit la couleur qu'elle doit à la présence d'un champignon spécial qui se trouve en nombreux exemplaires.

Un grand nombre de crustacés et de mollusques *(crevettes, écrevisses, escargots, bigorneaux, etc...)* figurent parmi les causes d'intoxication alimentaire. On sait avec quelle facilité les crustacés sont *sensibles à la putréfaction d'artiste chez les personnes prédisposées.* Toutes indicaires parmi les crustacés, comme la première manifestation d'un empoisonnement alimentaire léger. Dans d'autres cas, les accidents sont beaucoup plus graves. Pelin et Labit ont cité le cas d'un homme de 60 ans qui mourut en 20 heures à la suite de l'ingestion d'un potage de bigorneaux.

Les moules sont méritent une mention spéciale. Longtemps la cause de leur toxicité est restée inconnue. On l'attribuait à la putréfaction de ces mollusques, on a la présence de nids de vaires dans les moules attachées au flanc des navires. Il est maintenant démontré que la toxicité des moules dangereuses est due à la présence d'un alcaloïde : la *mytilotoxine*. Cet alcaloïde n'est pas un produit putréfactif, il est dû à une maladie des moules, vivant dans des conditions de vie anormales. La moule étant malade, son *foie* se charge des substances toxiques qu'elle fabrique au lieu de les éliminer. En outre, le *foie* est l'organe qui renferme la plus forte proportion de mytilotoxine.

Symptômes, pronostic, traitement des empoisonnements alimentaires

Les symptômes des empoisonnements alimentaires, bien qu'on ait décrit plusieurs formes de ces empoisonnements (par ex. : une variété à forme d'embarras gastro-intestinal, une variété ressemblant à fièvre typhoïde et une autre ressemblant du choléra) offrent une uniformité remarquable. Quelle que soit la cause de l'empoisonnement, qu'il s'agisse de viande putréfiée de mammifère ou de poisson, de crustacés, etc..., les symptômes sont à peu près identiques, variables seulement dans leur gravité et leur rapidité d'apparition.

Le plus souvent les accidents apparaissent peu de temps après l'ingestion des aliments de mauvaise qualité (2 à 3 heures après les repas). Quelquefois ils sont un peu plus tardifs. Exceptionnellement ils se font attendre deux et trois jours.

Au point de vue pronostic, c'est que dans des empoisonnements de même origine, les accidents se manifestent après un temps variable chez les différents sujets.

L'empoisonnement débuta le plus souvent par des troubles digestifs (vomissements, diarrhée fétide et parfois vomissements), rapidement la figure s'altère, les malades tombent dans l'abattement et l'état général est parfois assez grave pour simuler le choléra.

Le tube digestif présente les manifestations les plus fréquentes et les plus graves. La langue est blanche et pâteuse ; la bouche est sèche. On observe une douleur intence « au creux de l'estomac » ; cette douleur est spontanée et exagérée par la pression.

Les nausées sont ordinaires et s'accompagnent de vomissements répétés, bilieux, parfois sanguinolentes.

La diarrhée est un symptôme constant. Les selles sont copieuses et répétées, elles ont une odeur fétide très spéciale. — Elles peuvent être sanguinolentes.

Le plus souvent les urines sont peu abondantes et fortement colorées.

Les troubles nerveux peuvent se borner à une faiblesse générale ou être beaucoup plus accentués.

Il existe souvent encore des troubles de la sensibilité et de la vue.

Les syncopes ne sont pas rares.

Le pronostic des empoisonnements alimentaires est variable suivant les cas. Il dépend de la nature des altérations alimentaires et aussi de la quantité d'aliments absorbés. On conçoit qu'il n'y ait aucune comparaison à établir entre les empoisonnements qui se caractérisent par de simples phénomènes d'indigestion et ceux qui rappellent un cas de choléra.

Les lésions trouvées à l'autopsie des sujets qui ont succombé à un empoisonnement alimentaire sont peu importantes. Les plus constantes occupent le tube digestif.

Quant au traitement, il faut, dans les empoisonnements alimentaires, faciliter l'évacuation des matières contenues dans le tube digestif à l'aide de purgatifs.

Dans la dernière période, il est indiqué de réaliser la desinfection de l'intestin à l'aide de médicaments, tels que la benzoate de naphtal, le salicylate de bismuth, l'*iodoforme*, le *charbon*.

Le lait est de rigueur et on donnera du lait pour favoriser l'évacuation par le rein des principes toxiques accumulés dans l'organisme.

L. J.

Chronique Régionale

A propos de M. Guillain

Une polémique s'est engagée, entre le Phare du Nord, et le Nord Maritime, de Dunkerque, à propos de la constitution de la Fédération républicaine du Nord.

Le *Nord Maritime* ayant fait remarquer que M. Guillain ne faisait pas partie de cette organisation républicaine, le *Phare* répond : « On n'y voit pas davantage figurer les noms des chefs incontestés du parti radical : les Maxime Lecomte, les Pelletan, les Berger, les Bersez, les Girard, les Evrard Eiles. »

Et le *Phare* ajoute : « *La Fédération républicaine du Nord* est, *par conséquent*, une Fédération... partielle, une fraction de Fédération ».

Il y a là une erreur. Les sénateurs et députés cités par le *Phare* ont promis leur concours actif et dévoué à la Fédération : M. Maxime Lecomte, à la *réunion*, a porté la parole et M. Depreux a écrit en leur nom. Il s'agit, qu'on ne l'oublie pas, d'une fédération de cercles, comités, ligues et associations. Nous en publierons la liste quand elle sera constituée.

Le concours de M. Guillain n'a pas été demandé, pas plus que celui *des autres députés* du Nord, MM. Barrois, Motte, Marcel Dejeune et Morcrette, *Nées*, qui reconnaissent M. Méline *comme chef de fin*, qui combattent le ministère de défense républicaine, et se font faits les défenseurs des jésuites.

Ces députés ne peuvent se concentrer à la fois à droite et à gauche. La *Croix du Nord* leur a fait quelque temps, que le Vatican leur en *zèle en faveur des congrégations*, elle leur accorderait son appui aux prochaines élections législatives. Et pas un n'a protesté. Tous ont donc accepté le patronage clérical, et ils n'ont pas, que nous sachions, la prétention d'être en même temps candidats de la *Croix* et candidats des républicains.

M. Guillain sera, d'ailleurs, par surcroît, le candidat certain du *Nord Maritime*, qui n'est pas chiche de compliments à son adresse. Nous défions bien celui-ci de nous dire le contraire.

Comment le *Phare* peut-il s'étonner que dans ces conditions l'*honorable député de Dunkerque* n'ait pas été sollicité de participer à la formation de la Fédération.

Parmi les organisations, tous les groupements républicains ont été invités, par la voie du *Progrès du Nord*, à envoyer des délégués.

Dunkerque s'était fait représenter par un de ses conseillers d'arrondissements, et si d'autres groupements voulaient désigner des délégués, ils seraient bien accueillis.

Mais, aucun, certainement, ne songera à déléguer M. Guillain, et cela est facile à comprendre, étant donné que celui-ci s'est fait entraîner par l'ancien ministre de l'Intérieur, M. Dupuy, qui a voté le budget des cultes, qui a voté la loi de séparé, par son attitude et par ses votes, du parti de l'union républicaine, selon l'expression de M. Jonnart.

O. R.

QUESTIONS URGENTES

Les boissons hygiéniques et la santé publique. — Agriculture, commerce et industrie.

On nous prie d'insérer la lettre suivante :

La lutte commerciale se dessine de plus en France, mais malheureusement pas toujours à l'avantage et dans l'intérêt hygiénique des travailleurs, sans distinction de classe, de profession.

Aussi la chimie industrielle fait d'énormes progrès, mais ces progrès — mainte fois trompés il y a ne sont point toujours conformes à l'hygiène publique.

La plupart de ces découvertes n'ont-elles point pour objet d'imiter, de falsifier, de contrefaire les produits naturels destinés à l'alimentation et à la consommation.

Par exemple on fait aujourd'hui du vin avec toute autre matière que le raisin, on fabrique du sucre avec d'autres substances que la betterave ou la canne à sucre, la betterave ou sorgho. Et jusqu'à la bière, cette boisson du Nord, nous n'en boirons bientôt plus si l'on ne songe, et très sérieusement contre les procédés artificiels. Ne faisons point un *légitime* reproche au paysan qui vend son lait, pétitionné d'un peu d'eau ? Et pourtant on n'est pas unisible à la santé.

Les ministres d'agriculture s'agitent, adresse des *tours* aux pouvoirs publics afin de vendre avantageusement leurs denrées, orge, sarrasin, houblon, houblon, betteraves, etc., produits naturels servant à la fabrication des boissons hygiéniques. Et voilà-t-il pas que les deux ministres sont réduits à nécessiter une nouvelle autorisation qui permet de fabriquer avec glucose, maltose, maltose, saccharine et autres matières qui ont cet avantage excessif de ne payer aucun droit lorsque notre bon sucre de canne ou de betterave paye 60 centimes par kilo.

Et non seulement il est permis de fabriquer de la bière avec ces substances, mais aussi des sirops, liqueurs, etc. Et dire que dans les pays voisins il est expressément défendu de livrer à la consommation des produits sinon désaturés, qu'on ne les tolère que pour la pharmacie !

Et comme nourgues ne pas imposer un autre but, un autre obstacle, à ceux qui, dès l'âge à tous ces jeunes gens intelligents, en les dirigeant sur nos Ecoles de commerce, puis à leur sortie, vers des syndicats ou chambres syndicales coloniales à leur d'attaches consulaires, de représentants commerciaux chargés de la vente des produits de la métropole et de l'achat des matières premières provenant des nos colonies, et cela en vue du développement industriel et commercial de la France ?

De la sorte nous aiderons efficacement les économistes des Facultés qui luttent contre la phtisie et la tuberculose et tout d'autres maladies contagieuses, dont la source est précisément dans la falsification des produits d'alimentation et de consommation.

Vraiment des mesures énergiques s'imposent à bref délai, et c'est au gouvernement, aux autorités compétentes qu'il appartient de les prendre.

E. ELOIR.
Président du Syndicat agricole, à la Madeleine, (Nord).

Les mines non exploitées

Sommation du gouvernement

La direction générale des mines au ministère des travaux publics, vient de faire notifier, par voie d'arrêté préfectoral, à tous les concessionnaires de mines non exploitées en France, en Corse et en Algérie qu'ils doivent reprendre les travaux dans un délai de trois mois, sous peine de déchéance.

Ces instructions s'appliquent tant aux mines d'anthracite qu'à diverses sortes de mines métalliques.

Le but de ces nouvelles prescriptions est d'assurer l'emploi plus régulier aux ouvriers mineurs d'augmenter par cette mesure sensible la production minière en France.

On se souvient que cette intervention gouvernementale avait été réclamée par le Congrès national des Mineurs à Lens.

La Mélasse pour les Bestiaux et l'alcool dénaturé

Je reçois d'un industriel de la région du Nord, les deux lettres suivantes, qu'il me prie de faire publier dans le *Progrès du Nord*.

Nous tairons son nom et nous ne citerons pas la Préfecture qui a fourni ce qui va suivre. Hâtons-nous de le dire, celle du Nord n'est pas en cause.

REPUB LIQUE FRANÇAISE

Préfecture.....
Ère division

Monsieur,

Vous m'avez demandé de vous recommander aux maires du Département pour qu'ils mettent à votre disposition *leur salle de mairie* afin de vous permettre de faire des conférences en vue de vulgariser l'emploi de l'alcool pour l'éclairage.

J'ai examiné la question avec le plus vif désir de vous donner satisfaction ; mais j'ai rencontre de la part d'un certain nombre de municipalités des *objections si diverses* que je ne puis, à regret, donner suite à votre demande.

Recevez, etc.

Le Préfet
Pour le Préfet : le Secrétaire général,
(La signature y est).

Si le préfet en question lit ces lignes, je lui conseille d'envoyer une circulaire à tous ses maires et, il recevra des maires, les refus de lui répondre affirmativement, ils ne seront pas légion, et ceux qui répondront négativement seront probablement des actionnaires de pétrolières.

Et d'une.

Maintenant, entrons dans la mélasse. Ceci provient de la même préfecture toujours : ère division. — Objet : Demande de mélasses pour les usages agricoles — Demande de M...

Le 23 avril 1901.

Monsieur le Maire,

M... de votre commune m'adresse une demande tendant à obtenir l'autorisation d'ouvrir un dépôt de mélasses destinées aux usages agricoles.

Aux termes de l'article 6 du décret du 8 juin 1899, l'établissement de dépôts spéciaux de mélasses ne peut être autorisé que dans les localités où il existe un poste d'agents de l'administration des contributions indirectes.

Or, comme la commune de... n'est pas pourvue d'un poste de ce genre, il n'est pas possible de donner satisfaction à ce pétitionnaire.

Je vous prie de vouloir bien lui en donner avis.

Recevez, M. le maire, etc.

(Signée par le même secrétaire général).

Or, le pauvre M. de la Régie est à la lanterne de l'Endroit; et l'on dit que l'on veut sider l'agriculture dans sa lente agonie ?

Que Israël-on, si on voulait la tuer net ?

Il est grand temps, que le Parlement intervienne autorité de la régie. Elle semble ne pas savoir que rien n'est plus difficile à distiller que la mélasse, ce ne peut le faire qu'avec une usine montée *ad hoc*, par conséquent pas de fraude possible.

Pourquoi n'empêche-t-elle pas alors la vente du sucre en détail ? Pourquoi, quand on vend un vulgaire *Marnhout*, on peut faire de l'alcool pur, sur sa table, en disant, en payant 63 centimes de droit au kilo ; on paye environ 1 fr. 50 au litre d'alcool.

La Régie forcera tout le monde à devenir frauteur, elle, qui croit que tout le monde l'est.

Je tiens les deux lettres à la disposition des amateurs.

Hector SIMON.
à Landas (Nord)

MOUVEMENT SYNDICAL

Métallurgistes de Maubeuge

Nous continuons à insérer impartialement les communications des deux parties dissidentes :

Ne répondre à la note parue dans le *Progrès du Nord* du 7 mai, sous la signature F. B. Bouvier, président du tribunal d'arbitrage, sous une autre signature du 7 mai, invité M. Hulaux, secrétaire général du syndicat, à déposer à titre provisoire dans les caisses du Crédit Lyonnais, les fonds et livres de vente, et au greffe du Tribunal les livres et pièces comptables appartenant au syndicat. Mais d'autre part il a prévenu à M. Bouvier de déposer également au greffe les livres qui étaient et qui appartiennent au syndicat. Mon point de vue reste ferme d'amende sans indices à l'un ou l'autre des parties qui se soustraient à cet ordre.

Le livre des recettes reste toujours entre les mains de M. Hulaux qui continuera à percevoir comme auparavant.

Le bureau est ouvert constamment chez M. Hulaux, toujours secrétaire général, place St-Pierre, à Hautmont.

Le Secrétaire Général des ouvriers métallurgiste et autres du Bassin de Maubeuge (Siège a Hautmont).

E. HULOUX.

M. Huloux informe ses camarades du syndicat qu'il ne répondra plus aux insertions en affiches qui pourraient paraître ponterlagement.

LE SPORT

TIR

Tir national de Roubaix

Stand Grande-Rue, 314

Le double concours. — Le tennis superbe de dimanche 5 courant a déterminé l'arrivée de nombreux tireurs étrangers et pendant toute la journée le Stand a présenté un aspect très animé.

A signaler notamment comme *réfugiés* tout-de-fait remarquables MM. Jules Corbujis, de Bonnbourg, trois fois deux champion du Nord; Delporte, du Quesnoy ; Flamant, de Bully-Grenay ; Moreau, de Douai ; Fiessen et Flavelier, de Saint-Quentin ; A. Lesur, de Lille.

Dimanche 12 courant, continuation de Roubaix comprend qui se poursuivra le 19 et le 27 mai, jour de clôture.

Je trouve actuelle ont participé qui manifesté l'intention de prendre part au Concours fédéral les Sociétés suivantes :

« L'Abbevillois », d'Abbeville ; « L'Avenir » d'Hergnies ; « les Carabiniers d'Artois », d'Arras : « les Carabiniers Prévenines », de Prévent ; « les Carabiniers de Condé » ; « les Carabiniers Lillois », de Lille ; « les Carabiniers de Lille » ; « les Carabiniers », d'Anzin ; « la Cocarde », de Calais ; « les Carabiniers ronvenais », de Ronvenis ; « le Cercle des anciens sous-officiers », d'Amiens ; « les Carabiniers », du Bully-Montigny ; « le Cercle de Vernancourt », de Saint-Quentin ; « la Cordialité », de Crotoy ; « la Société de Bolbec » ; « la Dinne », de Neuvic-Mines ; « le Lilloise », de Lille ; « les France-Pieres », de Maubeuge ; « la Patriote », du Quesnoy ; « la Société d'Aulnoy » ; « la Société du Cateau » ; « la Société d'Avesnes » ; « la Ville territorial », d'Amiens ; « la Société de Bully Grenay » ; « la Société de Bourbourg » ; « la Nouvelle-Avesnoise », de Tourcoing ; « la Société d'Armentières » ; « la Société d'Hesdin » ; « la Société de Montreuil-sur-Mer » ; « la Société de Valenciennes ; « l'Union fraternelle », de Caudry ; « les Volontaires Béthunois », de Béthune ; « la Société de Bruay ».

Parmi les Sociétés belges qui ont donné leur adhésion, on remarque tir de la Garde civique d'Anvers, Bruxelles, Gand et Tournai.

Nous constatons avec un vif plaisir que les témoignages pratiques de sympathie ne vont pas faire défaut aux diverses organisateurs de la grande fête Nordiste de tir.

A. C.

FOOT-BALL

Challenge International du Nord

Sporting Club Tourquennois. — Magnifique réunion dimanche dernier rue de Dunkerque, où tous les amateurs de football se chaît le concours, les besoins d'argent se manifestaient dans des proportions effrayantes. Comptant sur l'honorabilité et la solidité du commerce et de l'industrie des deux villes, et sur les ressources des maisons de banque, la succursale continuait à admettre l'escompte du papier provenant de la place. Le 1er mai, les choses étaient bien changées.

Depuis quelques jours, les portefeuilles commerciaux, un krack se serait produit sur nos deux places.

« Lorsque en août, la baisse des laines atteignait son maximum, on avait 40 millions de banque qui résiste, et le crédit général des deux place restait bon.

« C'est en résultat qu'il était indispensable d'obtenir pour affermer la vitalité du centre commercial et industriel de Roubaix et Tourcoing.

« La Banque de France a pu, en ce moment, se rendre compte de la justesse de ses observations qu'elle a accueillies avec empressement comme étant de nature à protéger la place ainsi que les intérêts dans sa circonscription.

« La prudence de la circonstance pour constater le concours extraordinaire et si bienveillant que la Banque de France a apporté au commerce et à l'industrie de Roubaix et Tourcoing, en cette crise extraordinaire, nécessite qu'il vienne de traverser. C'est grâce à ce concours qui loin de faiblir s'est affirmé hautement au moment où le plus fort de la crisse sévissait sur la place de Roubaix, un instant désemparée, à se retrouver son calme et sortir victorieuse des difficultés qui paraissaient insurmontables.

La Chambre de commerce se fait un devoir d'adresser, à cet égard, tant en son nom, qu'au nom de l'industrie et du commerce de Roubaix, un témoignage public de reconnaissance à M. le Gouverneur et au conseil général de régence de la Banque de France.

Elle se plaît à exercer dans sa gratitude le nom de M. Thayer directeur de la succursale de Roubaix-Tourcoing, qui a été la cheville ouvrière des mesures prises par la Banque de France et auxquelles on doit d'être parvenu à la tranquillité.

Fête du travail. — Voici les résultats des concours de chant qui ont eu lieu dimanche dernier :

Division d'excellence. — Section des ténors. — 1er prix, M. Leon Desmais — 2e, M. Charles Bailliau — 3e, M. Hubert Lelong.

Section des barytons. — 1er prix ex-æquo, MM. Charles Dubar et Joseph Lhomé — 2e, M. Henri Lengelle — 3e, M. Jules Bailly.

Section de basses. — 1er prix, M. Henri Wiesne — 2e, M. Vieilmarne Charles — 3e ex-æquo, MM. Henri Pollet et Louis Delaick.

Comiques professionnels (genre). — 1er prix, M. Auguste Lefebvre — 2e, M. Gustave Duvey — 3e, M. 1er prix, M. André Dubruille — 2e, M. Jules Vanderbeken.

Comiques amateurs (genre). — 1er prix, M. Lucien Foveau — 2e ex-æquo, MM. L. Roussel et K. Prouvost — 3e, M. Emile Mollet — Grime. — 1er prix ex-æquo, MM. Vandenberghe et Bourgin — 2e, M. Oscar Guinan — 3e, M. Gustave Declercq.

Duos lyriques. — 1er prix, MM. Desmais et P. Dévergne ; 2e, MM. Ch. Dubar et A. Bourgin.

Duos comiques. — 1er prix, MM. Emile Wattean et Henri Levengle ; 2e, MM. Aug. Freux et P. Vandenberghe.

Section d'honneur de la division d'excellence ; ex-æquo, MM. Vandenberghe et André Dubruille et ex-æquo pour la section comique.

Concours de chorales amateurs, MM. Joseph Cellard et Jules Rogier ex-æquo avec le nombre de 38 points.

1re division : Ténors : 1er prix, M. Lucien Vandamme ; 2e, M. Emile Dalbergue ; 3e, M. 2e prix. — Barytons : 1er prix, M. Benjamin Cassier ; 2e, M. Achille Florin ; 3e, M. Jules Vandenberghe.

1er prix, M. Julien Lequenne ; 2e, M. Oscar Zwyer ; 3e, M. [illegible]

2e Division : Comiques de Genre. — 1er prix, M. Henri Pain ; 2e M. Lepage ; 3e M. Auguste Dubar — Comiques Professionnels : 1er prix, M. Jules Dolbergue ; 2e M. Denis Tou ; 3e M. Charles Dubar.

3e Division : Sociétés lyriques. — 1er prix M. Benjamin Vergnes ; 2e M. Henri Lengelle ; 3e M. Comique. — 1er prix M. Georges Rouhaut ; 2e M. Henri Vandamme ; 3e M. Gustave Dubar.

Au 1er prix à la Berbiche, le jeu final, [illegible]

5. Id. ; place de la Liberté ; agrandissement ; démolition des immeubles (M. Hellot).

6. Id. ; matériel des fêtes ; demandes de crédit (M. Vandepitte).

7. Id. ; demande de groupe communication d'Armentières à Roubaix ; modification des contingents communaux (M. Hospel).

8. Id. ; rue du Pont-Rouge, engagement des propriétaires (M. Hospel).

9. Bâtiments communaux ; chauffage ; fourniture de combustible aux établissements communaux ; mise en adjudication (M. Poulain).

10. Id. ; école de la rue du Vieux Chemin de Sureq ; règlement de comptes de mitoyenneté avec M. Vandamme (M. Hospel).

11. Id. ; construction de la rue de Tourcoing ; règlement de comptes de mitoyenneté avec MM. Vandepitte et Despreis (M. Kempe).

CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX

Séance du 29 avril 1901

(Suite)

Banque de France — Warrants sur laines

Il est donné communication de la lettre suivante :

Monsieur le Président de la Chambre de commerce de Roubaix.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, à la demande du plusieurs négociants et industriels, le gouverneur de la Banque de France a consenti à élever le chiffre des avances sur laines, par l'admission à l'escompte des warrants établis dans les proportions suivantes :

Laines brutes et laines peignées

80 0/0 au lieu de 70 0/0 pour :

les laines fines jusqu'à 13 du Havre ;

les laines *croisées numéros* 1, 2 et 3 (bons moyennes n° 4).

Pendant la période de deux années dernière, l'emploi du warrant a permis à plusieurs négociants de trouver *dans les conditions les plus avantageuses*, le crédit qui leur était nécessaire.

Cette expérience a mis en relief la supériorité de cet instrument de crédit.

En élevant la quotité des prêts par warrants sur laines, aux cours actuels, la Banque espère donner de nouvelles et efficaces facilités au commerce et à l'industrie des deux villes.

Veuillez agréer, M. le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

THOMAS.

La Chambre de commerce enregistre avec satisfaction, cet acte dont elle demande à la Banque de France ; elle se portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

Banque de France. — *Opérations de la succursale de Roubaix en 1900. — Remarques diverses.*

La Chambre de commerce prend connaissance du rapport que le Gouverneur de la Banque de France a fait à l'assemblée générale des actionnaires de cet établissement pour l'année 1900 ; à cette occasion, les remarquent savamment les gai ont été faites par l'un de ses membres, concernant la succursale de Roubaix-Tourcoing :

« Le chiffre des capitaux mis à la disposition du commerce et de l'industrie par la *succursale de Roubaix-Tourcoing*, s'est élevé en :

1898, à francs 358.000.000
1899, à francs 459.000.000
1900, à francs 484.000.000

soit une augmentation pour l'année 1900 sur 1898 (année normale) de francs 132.000.000, et sur la moyenne des dix dernières années de 265.000.000.

« Voici quelle a été l'importance du concours prêté par la Banque pendant les différentes phases de l'année 1900 :

« Au premier janvier, le portefeuille des effets escomptés par la succursale, s'élevait déjà au chiffre inconnu jusqu'alors de francs 37,000,000.

« Par suite de la mévente des laines et de la baisse corrélativement qui en était la conséquence, les besoins d'argent se manifestaient dans des proportions effrayantes. Comptant sur l'honorabilité et la solidité du commerce et de l'industrie des deux villes, et sur les ressources des maisons de banque, la succursale continuait à admettre l'escompte du papier provenant de la place. Le 1er mai, les choses étaient bien changées.